



DÉLIBÉRATION N°2024-012 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Le 13 mars 2024, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 7 mars 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	18
Excusés	14
Absent	1

Présents :

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD
 M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
 M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Sébastien COIRRE
 Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - M. Erwan TANNNEAU - M. André THIBAudeau

Excusés :

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
 Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
 M. Jean-François GAUTIER (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
 Mme Valérie ROSE (pouvoir à M. Raphaël CONDÉ-JIMENEZ)
 Mme Françoise CRAND (pouvoir à M. Christian BURLOT)
 Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
 M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
 Mme Souad TERRASSIN (pouvoir à M. Armel MOYON)
 Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)
 Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
 Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
 M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
 M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
 Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)

Absent :

M. Gabriel DUVAL

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur le débat des orientations budgétaires ;



Vu la délibération municipale n°2021-103, en date du 20 octobre 2021, portant sur la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée pour le budget annexe (budget du Carré d'argent et budget du lotissement de la Chasselandière) de la Ville de Pont-Château à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'article L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, précisant que pour l'application de l'article L. 2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 et de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base duquel se tient le débat, annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 18 mars

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Pièce annexe : Rapport d'orientations budgétaires 2024

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : 18/03/2024.....
- De la publication ou notification le :18/03/2024.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.